



ANIMATION DU SITE NATURA 2000 FR9412008 CHENAIES ET PINEDES DE CORSE

*Compte rendu du comité de pilotage
du 2 décembre 2016 et rectificatif au CR de
COPIL de novembre 2015*

Contenu

1. Rappel du contexte.....	4
2. Etat actuel des espèces et des enjeux.....	4
3. Extension des périmètres.....	5
4. Mise à jour des actions.....	7
5. Questions diverses.....	7

Présents :

- BERNOT Yves, Technicien forestier ODARC
- EYHERABIDE Sophie, DDTM / Unité Biodiversité
- GIACOMONI S., ASL ACULESE (exploitant forestier)
- SEGUIN Jean-François, Parc Naturel Régional de la Corse
- LECCIA Sébastien, Office de l'environnement de la Corse
- MONEGLIA Pasquale, ENDEMYS animateur du site natura 2000
- PIETRERA Céline, CPIE Centre Corse A Rinascita
- POLIFRONI Pierre, Office National des Forêts
- RECORBET Bernard, DREAL Corse
- THOMAS Philippe, Pôle territoire DRAAF

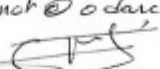
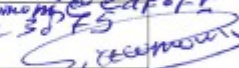



Excusés :

- Sous-préfet de Corte
- Commune de Moltifau

SITES NATURA 2000 CHÊNAIES ET PINÈDES DE CORSE FR9412008

Réunion du COPIL du 2/12/ 2016

feuille de présence

Nom prénom	Fonction et Organisme	Adresse mail et tel.
BERNOT Yves	Technicien Forêt ODARC	yves.bernot@odarc.fr 
THOMAS Philippe	Pôle Temporaire DRAAF	06 32 04 9828 philippe.thomas@agriculture.gouv.fr
PIETRERA Céline	CPIC Centre Corse A Rinasca	epietvera@cpic-centrecorse.fr 06 14 87 38 28
GIACOMONI S	ASL ACCULÈZE	stephane.giacomoni@edf.fr 06 82 22 30 75 
EYHERABIDE Sophie	DDTM 2B	06 95 32 97 98 sophie.eyherabide@haute-corse.gouv.fr
POLIFRONI Pierre	ONF	06.18.01.81.08 
SEGUN J-F.	PNRC	 j.f.segun@pnrc.corse.fr
LECCIA Staphan	OEC- dpt ECOTER	leccia@oec.fr 04.95.98.11.78 
Regier	DREAL	
Commune Nalpe	→ excuse	
Dou prefet	→ excuse	

1. RAPPEL DU CONTEXTE

B. Recorbet remercie les participants de leur présence et rappelle qu'un comité de pilotage (COPIL) avait eu lieu en novembre 2015.

Rectificatif au PV du 17 novembre 2015 :

Il a été noté une erreur dans le compte rendu de ce COPIL dans lequel était indiqué qu'un procès-verbal avait été établi par la DDTM à l'encontre du propriétaire pour destruction d'espèce protégée. Cette information est erronée. A ce titre un rectificatif est ainsi formulé :

« Site de Castifau/Accoulese-Vetrice

L'autour des palombes était nicheur jusqu'en 2003 puis 4 arbres avec nids ont été coupés durant l'exploitation de bois, . In fine, le Plan Simple de Gestion de la forêt privée prend en compte l'espèce. Un nouveau Plan Simple de Gestion devrait être reconduit.

Le couple d'autour des palombes ce serait déplacé en dehors du périmètre Natura 2000. Mais un retour pourrait être possible sur le site.

Il faudra que celui-ci continu à prendre en compte la conservation de l'autour des palombes. P. Moneglia propose de rencontrer M. Giacomoni, gestionnaire de l'ASL (exploitant de la forêt), en compagnie du CRPF, afin de valider les secteurs favorables à l'autour des palombes et à préserver.

Il est souhaité que le couple et le nid soient recherchés aux alentours du périmètre natura 2000. »

CE rectificatif étant apporté, B. Recorbet rappelle l'ordre du jour du COPIL qui est :

- présenter les résultats du suivi de la population d'autour des palombes sur le site (Etat actuel des espèces et des enjeux)
- échanger sur l'extension éventuelle des sous sites
- échanger sur les suites à donner et adapter éventuellement des fiches action
- questions diverses

B. Recorbet rappelle également qu'un document de préparation du présent COPIL a été envoyé aux membres du COPIL par ENDEMYS (animateur du site Natura 2000).

Il est noté de renvoyer le document à M. Giacomoni (ASL ACOULESE). Le document corrigé suite au COPIL sera envoyé par ENDEMYS.

2. ETAT ACTUEL DES ESPÈCES ET DES ENJEUX

P. Moneglia a présenté l'état actuel des espèces et des enjeux sur chacun des 6 secteurs Natura 2000, notamment des propositions d'extension des périmètres Natura 2000.

Animation du site Natura 2000 FR9412008 Chênaies et pinèdes de Corse

Compte rendu du comité de pilotage du 2 décembre 2016

Des échanges précisions sont fournis par les différents membres du COPIL et des échanges sur les extensions des périmètres Natura 2000 ont lieux.

ENDEMYS corrigera et complètera le document d'état des lieux ornithologique et de propositions de nouveaux périmètres Natura 2000.

Site d'Urtaca

RAS

Site de Castifau/Accoulese-Vetrice

S. Giacomoni indique qu'il observe occasionnellement l'autour des palombes sur le site. Ce qui indique que le territoire reste occupé malgré l'absence de nidification au sein de l'unité Natura 2000.

Site de Castifau/Calanellu

Il est précisé que des autours des palombes ont été observés en 2012, 2013 et 2014, indiquant que le territoire reste potentiellement occupé malgré la vacuité du nid connu.

Site d'Olmi Capella

Il est précisé que le nid n'est plus occupé depuis 2013 et que le territoire reste potentiellement occupé.

Site de Moltifau

RAS

Site de Pastricciola

Un relevé de l'occupation des territoires de sittelle corse a été effectué par l'ONF en 2016.

Secteur Camispola à Castifau hors périmètre Natura 2000

En 2016 : le nid connu d'autour des palombes n'a pas été occupé et le couple n'a pas été observé. La nidification de la buse variable et de l'épervier d'Europe sur le site pourrait expliquer la disparition du couple.

3. EXTENSION DES PÉRIMÈTRES

Site d'Urtaca

Aucune extension nécessaire.

Site de Castifau/Accoulese-Vetrice

P. Moneglia présente la proposition de nouveau périmètre qui inclut la localisation récente d'un nid occupé en 2016 dans le vallon de Casa Alta situé à l'est du périmètre Natura 2000 actuel. J.F. Seguin

demande que le périmètre soit également étendu au boisement dans le petit vallon à l'est de Casa Alta au lieu-dit F^{na} di Luda.

→ Le COPIL valide l'extension du périmètre Natura 2000 au vallon de Casa Alta et de Luda.

S. Giacomoni alerte sur le risque incendie très important sur ce secteur. Il indique que les pistes créées ont permis aux pompiers de lutter contre le feu dans le passé. Il informe également que des zones voisines à l'unité Natura 2000 ont été démaquisées, que ces zones sont agricoles et qu'elles remplissent un rôle de protection contre le feu. S. Giacomoni demande qu'une intervention auprès du SDIS ait lieu afin d'augmenter la surveillance incendie en période de risque sur ce secteur. S. Eyherabide rappelle que l'ouverture de pistes est soumise à évaluation des incidences Natura 2000. J.-F. Seguin fait un rappel de l'historique de l'occupation du site par l'autour des palombes. Il rappelle également le lien de cause à effet entre les activités d'exploitation du boisement (créations de pistes, coupes de bois) et l'abandon de l'unité Natura 2000 par le couple d'autour des palombes qui y nichait.

→ B. Recorbet indique que soit rajouter une fiche action relative à la prévention incendie,) l'intensification de la surveillance et à la création d'aménagements de DFCI.

Site de Castifau/Calanellu

Le COPIL décide qu'il n'y a pas suffisamment de données pour justifier une extension du périmètre Natura 2000.

J.-F. Seguin indique qu'il est nécessaire de consacrer du temps à rechercher les couples d'autour des palombes y compris en-dehors des périmètres Natura 2000. Le COPIL valide l'augmentation du monitoring y compris hors Natura 2000.'

A ce sujet, le CPIE rappelle qu'il met en place des opérations de sciences participatives et qu'elles pourraient permettre de renforcer la pression d'observation. B. Recorbet indique de rajouter une fiche action relative aux sciences participatives.

Site d'Olmi Capella

Le COPIL décide qu'il n'y a pas suffisamment de données pour justifier une extension du périmètre Natura 2000.

J.-F. Seguin indique qu'il est nécessaire de consacrer du temps à rechercher les couples d'autour des palombes y compris en-dehors des périmètres Natura 2000. Le COPIL valide l'augmentation du monitoring y compris hors Natura 2000.'

A ce sujet, le CPIE rappelle qu'il met en place des opérations de sciences participatives et qu'elles pourraient permettre de renforcer la pression d'observation. B. Recorbet indique de rajouter une fiche action relative aux sciences participatives.

Site de Moltifau

La délimitation du nouveau périmètre proposée par ENDEMYS est à moins de 200 m à l'est du site de nid. Ce qui ne permet pas d'appliquer complètement les mesures de protection du site de nid. Ainsi une extension vers l'est serait nécessaire.

S. Eyherabide alerte sur les menaces d'exploitation de bois sur les terrains privés qui pourraient surgir sur les boisements hors forêt communale de Moltifau et hors Natura 2000, proches du site de nid.

Y. Bernot rappelle que s'il y a demande de subvention par un exploitant forestier, un document de gestion doit être produit. Permettant ainsi une prise en compte de l'autour des palombes.

Animation du site Natura 2000 FR9412008 Chênaies et pinèdes de Corse

Compte rendu du comité de pilotage du 2 décembre 2016

B. Recorbet précise que la commune concernée est systématiquement consulté dans le cas d'une extension de périmètre Natura 2000 et la procédure d'extension se poursuit si la commune donne son accord.

J.-F. Seguin souhaite que le périmètre Natura 2000 soit étendu vers le boisement à l'est de l'autre côté de la crête de Canalellu.

B. Recorbet propose un élargissement du périmètre incluant le vallon voisin à l'est du site de nid.

S. Leccia valide ce périmètre.

Le nouveau périmètre est validé par le COPIL.

Site de Pastricciola

Pas d'extension nécessaire.

Secteur Carnispola à Castifau hors périmètre Natura 2000

J.F. Seguin informe qu'en 2016, le nid connu d'autour des palombes n'a pas été occupé et le couple n'a pas été observé. La nidification de la buse variable et de l'épervier d'Europe sur le site pourrait expliquer la disparition du couple.

J.F. Seguin informe également qu'un couple de milan royal (espèces de l'annexe I de la Directive « oiseaux ») niche dans le boisement de Carnispola.

J.F. Seguin considère que le périmètre de création d'une unité Natura 2000 sur ce secteur doit également s'étendre au boisement Ritondu à l'est où il y a un dortoir de milan royal (espèces de l'annexe I de la Directive « oiseaux »).

J.F. Seguin indique qu'il est ici aussi nécessaire de renforcer le suivi à la recherche du couple d'autour des palombes.

Au regard des données, le COPIL considère qu'il est trop précoce pour engager une création d'une unité Natura 2000 sur ce secteur.

Le dossier des propositions d'extensions sera envoyé par mail aux membres du COPIL

4. MISE À JOUR DES ACTIONS

B. Recorbet demande à ENDEMYS d'inclure dans le présent compte-rendu une esquisse des fiches action complémentaires évoqué par le COPIL.

Ci-dessous les esquisses de fiches action réalisées par ENDEMYS.

5. QUESTIONS DIVERSES

B. Recorbet informe le comité de pilotage que la mission d'animation du site Natura 2000 de 3 ans assurée par ENDEMYS se termine et qu'une nouvelle phase d'animation débutera en 2017.

- Fin de la réunion à 12h -

Fiche Action rajoutée fin 2016 : Prévention et lutte contre les incendies

Actions à mettre en œuvre :

La mesure consiste à mettre en œuvre les actions suivantes :

- renforcer la surveillance incendie pendant les journées à risque
- création de pistes ou d'ouvrages de défense des forêts contre les incendies (DFCI).

Localisation :

Vallons de Vetrice et de Casa Alta et alentours.

Maitre d'ouvrage :

SDIS.

Maitre d'œuvre :

SDIS.

Coût :

Actions	Coût estimé TTC*
Renforcer la surveillance	Coût intégré au dispositif départemental de lutte contre les incendies
Création de pistes ou d'ouvrages DFCI	A déterminer selon les ouvrages à créer

Echéancier :

Actions	2017	2018	2019
Renforcer la surveillance	X		
Création de pistes ou d'ouvrages DFCI	X	X	X

Fiche Action rajoutée fin 2016 : Développer des opérations de sciences participatives intégrant l'autour des palombes

Actions à mettre en œuvre :

Les sciences participatives permettent propose aux citoyens de contribuer à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité ce qui permet un recueil accru de données d'observations naturalistes.

La mesure consiste à développer des opérations de sciences participatives intégrant l'autour des palombes.

Localisation :

A minima sur le territoire accueillant le présent site Natura 2000.

Maitre d'ouvrage :

Association de protection de l'environnement (CPIE Centre Corse par exemple).

Maitre d'œuvre :

Association de protection de l'environnement (CPIE Centre Corse par exemple).

Coût :

À définir selon les opérations mis en œuvre.

Echéancier :

Mise en œuvre à partir de 2017. Mesure qui s'inscrit sur le long terme.